



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

Actualités et informations clés 2025/2026

Ce document a vocation à vous apporter les informations principales relatives au fonctionnement de l'EPS dans notre académie.

Il se veut interactif pour vous permettre d'accéder des compléments d'informations lorsque le logo  apparaît.

1

Organisation de l'inspection pédagogique régionale et professeurs ressources 

2

Points de vigilance au regard des priorités de l'année 

3

Formations individuelles et collectives 

4

Examens 

5

Règlementation (APPN, sorties et voyages scolaires) 

6

Enseignements prolongeant le parcours de formation en EPS 

7

Savoirs fondamentaux : savoir nager et savoir rouler 

8

Labellisations des établissements 

9

Accompagnement de proximité  
(rendez-vous de carrière, visite conseil, réunion d'équipe) 

10

Promotion et valorisation de carrière 

# Organisation de l'inspection pédagogique régionale et professeurs ressources

---

# Secteurs des IA-IPR EPS :



**Cosette  
AGNAN POURINET**  
cosette.agnan-  
pourinet  
@ac-bordeaux.fr

## Référente des ZAP :

**33** : Libourne, Ambition  
Nord Gironde (Blaye)  
**40** : Dax, Mont de  
Marsan- Aire sur Adour,  
Parentis-Morcenx  
**64** : Des Gaves



**Céline  
CHEVILLON**  
celine.chevillon  
@ac-bordeaux.fr

## Référente des ZAP :

**33** : Talence, Mérignac-  
Pessac, Médoc, Sud  
Gironde Entre-Deux-Mers  
**47** : Marmande-Nérac,  
Agen, Villeneuve s/lot-  
Fumel



**Patrick  
FREROT**  
patrick.frerot  
@ac-bordeaux.fr

## Référent des ZAP :

**24** : Nord Dordogne,  
Ouest Dordogne,  
Périgueux, Bergerac, Est  
Dordogne  
**33** : Bordeaux Nord,  
Bordeaux Rive droite,  
Arcachon



**Frédérique  
ROUANET**  
federique.rouanet  
@ac-bordeaux.fr

## Référente des ZAP :

**33** : Bordeaux centre  
**64** : Pau-Nay, Nive et  
Adour, Nive et Saison



# Dossiers disciplinaires :



**Cosette  
AGNAN POURINET**  
cosette.agnan-  
pourinet  
@ac-bordeaux.fr

## • Animation et accompagnement des équipes et des établissements

### • Dossiers :

- **Sport** : parcours sportif de l'élève (sport scolaire, deux heures de sport, section sportive scolaire) ; haut niveau (dispositifs sport-études, suivi élèves sportifs de haut niveau) ; Génération 2030
- **Formation initiale** (stagiaires) et **continue** (programme académique de formation, groupes de réflexion pédagogique)
- **Enseignement de spécialité EPPCS**
- **Liaison premier et second degrés (cycle 3)**
- **Numérique et communication**
- **Sécurité et APPN**



**Patrick  
FREROT**  
patrick.frerot  
@ac-bordeaux.fr

## • Animation et accompagnement des équipes et des établissements

### • Dossiers :

- **Sport : parcours sportif de l'élève** (sport scolaire, deux heures de sport, section sportive scolaire) ; haut niveau (dispositifs sport-étude, suivi élèves sportifs de haut niveau) ; Génération 2030
- **Contractuels**
- **Secteur sportif voie professionnelle** (UF2S, certificat de spécialisation AG2S, E2S)
- **Savoirs fondamentaux** (aisance aquatique et savoir nager, savoir rouler à vélo, liaison premier degré)
- **Discipline Non Linguistique (DNL EPS)**
- **Sécurité et APPN**



**Céline  
CHEVILLON**  
celine.chevillon  
@ac-bordeaux.fr

## • Animation et accompagnement des équipes et des établissements

### • Dossiers :

- **Formation initiale** (stagiaires) et **continue** (programme académique de formation, groupes de réflexion pédagogique)
- **Examens** (baccalauréats général, technologique et professionnel, CAP, épreuves ponctuelles)
- **Secteur sportif voie professionnelle** (UF2S, certificat de spécialisation AG2S, E2S)
- **Enseignements artistiques** (danse, arts du cirque)
- **Numérique et communication**
- **Sécurité et APPN**



**Frédérique  
ROUANET**  
frederique.rouanet  
@ac-bordeaux.fr

## • Animation et accompagnement des équipes et des établissements

### • Dossiers :

- **Examens** (baccalauréats général, technologique et professionnel, CAP, épreuves ponctuelles)
- **Contractuels**
- **Enseignement de spécialité EPPCS**
- **Enseignements artistiques** (danse, arts du cirque)
- **Installations sportives de la ville de Bordeaux**
- **Sécurité et APPN**

# Professeurs ressources :



Marie-Pierre  
DEBAYLE

marie-pierre.eulacia  
@ac-bordeaux.fr

## Missions d'appui au corps d'inspection

- Visites d'accompagnement et d'inspections des enseignants contractuels, des maîtres du privé et des professeurs stagiaires
- Accompagnement et suivi des établissements porteurs de l'EPPCS et de l'enseignement optionnel EPS
- Accompagnement sur le dossier sport : suivi des sections sportives scolaires, des dispositifs sport-études, héritage 2030
- Accompagnement sur le dossier formation
- Accompagnement sur le dossier contractuels



Guillaume  
CAZES

guillaume.cazes  
@ac-bordeaux.fr  
Dordogne



Brigitte  
CHRISTENSEN

lise.christensen  
@ac-bordeaux.fr  
Gironde



Bruno  
VASSEUR

bruno.vasseur  
@ac-bordeaux.fr  
Landes

## Conseillers techniques aux examens

- Organisation des épreuves ponctuelles EPS en département
- Participation aux commissions académiques des examens



François  
TESSON

francois.tesson1  
@ac-bordeaux.fr



Bastien  
TICOULAT

bastien.ticoulat  
@ac-bordeaux.fr



Delphine  
REVVY

delphine.revy  
@ac-bordeaux.fr

## Accompagnement et suivi des fonctionnaires stagiaires (public et privé)

- Formations correspondant au déploiement du module de professionnalisation
- Visites conseils, visites diagnostiques des fonctionnaires stagiaires
- Animation du réseau disciplinaire des tuteurs terrain des fonctionnaires stagiaires



Thierry  
BARJOU

thierry.barjou  
@ac-bordeaux.fr  
Lot-et-Garonne



Erwan  
GUILLON

erwan.guillon  
@ac-bordeaux.fr  
Pyénées Atlantiques  
(Béarn)



Christophe  
PERRIOT

christophe.perriot  
@ac-bordeaux.fr  
Pyénées Atlantiques  
(Pays Basque)



Benoît  
DARLON

benoit.darlon  
@ac-bordeaux.fr

## Numérique

- Interlocuteur académique au numérique



Yann  
GAUDEBERT

yann-  
julien.gaudebert@ac-  
bordeaux.fr

## Formation continue

- Suivi des mises en oeuvre des formations via SOFIA-FMO



Clément  
COUDROY

clement.coudroy  
@ac-bordeaux.fr

## Savoir Nager

- Déploiement du projet académique inter-degré autour du savoir nager en sécurité
- Déploiement du dispositif "Landes, terre de sauveteurs"



Virginie  
COURREGES

virginie.courreges.  
EAC  
@ac-bordeaux.fr

## Education artistique et culturelle (DAAC)

- Projets danse
- Projets arts du cirque

# Points de vigilance au regard des priorités de l'année

---

# Circulaire de rentrée 2025/2026

## CIRCULAIRE INTERACTIVE DE RENTRÉE année scolaire 2025 – 2026

### Tenir la promesse républicaine de l'École

élever le niveau général et donner  
les mêmes chances à tous



#### 1 Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves

##### En s'appuyant sur

- des nouveaux programmes de français et de mathématiques au cycle 1, au cycle 2 et au cycle 3
- la reconquête de l'écrit
- une organisation réajustée des groupes en 6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>
- une évaluation nationale obligatoire en 5<sup>e</sup>
- une stratégie de réussite en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>
- une nouvelle organisation du DNB
- une épreuve anticipée de mathématiques à la fin de la classe de première au lycée général et technologique
- un projet d'évaluation de chaque lycée réaffirmé
- des mesures pour l'orientation définies par le plan Avenir (voir le note de service)
- l'accompagnement des usages de l'intelligence artificielle
- la réforme de la formation initiale des professeurs
- la formation continue renouvelée - Niveau schéma directeur 2025-2029 ; plans nationaux maternelle, mathématiques et français poursuivis selon des modalités adaptées aux besoins de chaque territoire



#### 2 Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité

##### En s'appuyant sur

- la promotion du principe de laïcité et des valeurs de la République
- En luttant contre
  - le racisme, l'antisémitisme et les LGBTphobies
  - les inégalités territoriales : renforcement des « observatoires des dynamiques rurales » ; réseaux d'excellence
  - les inégalités sociales : éducation prioritaire ; cités éducatives, ouverture de TSS
  - les inégalités de genre : les filles dans les parcours académiques ; label égalité filles-garçons

##### En promouvant

- une meilleure inclusion et une meilleure réussite de tous les élèves à besoins particuliers : déploiement des pôles d'appui à la scolarité
- En mettant en place
  - le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle pour l'école maternelle et élémentaire et d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité pour le collège et le lycée
  - le renforcement des parcours éducatifs : EAC ; citoyens ; santé ; sport

#### 3 Garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble

##### En veillant à

- la santé et au bien-être des élèves : santé mentale ; compétences psychosociales
- la pratique sportive et physique de tous les élèves : 30MPQ ; évaluation des aptitudes physiques en 6<sup>e</sup> ; label et programme Génération 2030
- un usage raisonné du numérique à l'école : dispositif « Portable en pause »
- la sécurité et la protection de tous : séminaire systématique du conseil de discipline ; plan « Brisons le silence, agissons ensemble » ; lutte contre le harcèlement

# Lettre de rentrée des IA-IPR EPS

Pôle de l'animation pédagogique  
Corps d'Inspection  
Éducation Physique et Sportive  
Affaire suivie par :  
IA-IPR EPS  
Té : 05 57 57 38 19  
Mail : [ia-ipur@ac-bordeaux.fr](mailto:ia-ipur@ac-bordeaux.fr)

Bordeaux, le 2 septembre 2025.

Cosette AGNAN POURINET,  
Céline CHEVILLON,  
Patrick FREROT,  
Frédérique ROUANET,  
IA-IPR d'Éducation Physique et Sportive

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,  
Mesdames et Messieurs les professeurs  
d'Éducation Physique et Sportive,

Objet : Lettre de rentrée année scolaire 2025 – 2026

Référence : Circulaire de rentrée 2025 – Bulletin officiel n° 27 du 3 juillet 2025

L'inspection pédagogique régionale d'EPS souhaite à tous les enseignants une très bonne rentrée scolaire 2025-2026. Bienvenue également à tous les arrivants dans l'académie et félicitations à l'ensemble des lauréats des concours.

Cette lettre de rentrée s'inscrit dans la continuité de la [circulaire de rentrée du 3 juillet 2025](#).

Élever le niveau général des élèves et donner les mêmes chances à tous demeurent des enjeux forts, notamment dans notre académie qui se caractérise par de fortes disparités. Ces enjeux se déclinent en trois axes :

- Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves : Construire un futur citoyen capable de raisonner, exercer son esprit critique, s'exprimer, innover, s'adapter aux réalités du monde contemporain, faire des choix dans ses apprentissages et pour la gestion de sa vie physique future sont autant d'illustrations qui pourraient se concrétiser dans le cadre de l'enseignement de l'EPS.
- Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité : Parce que l'EPS est une discipline en acte, elle donne du sens à faire vivre les principes et valeurs de la République et à lutter contre les inégalités (égalité filles-garçons, lutte contre les discriminations, inclusion).
- Garantir les conditions d'une École qui protège et qui rassemble : L'EPS, au travers du développement des compétences motrices, méthodologiques et sociales, contribue à la santé, au bien-être, à l'émancipation, ainsi qu'à la construction des compétences psychosociales.

Quelques informations, bilans et perspectives concernant l'enseignement de la discipline et ses priorités sont détaillées ci-dessous :

#### ✦ École académique de la formation continue :

Dans la continuité des années précédentes et en adéquation avec le nouveau schéma directeur de la formation continue, le plan de formation disciplinaire 2025-2026 répond tant aux priorités de l'institution qu'aux attentes des personnels. Ainsi, les formateurs de proximité sont privilégiés. Sous la forme d'un parcours de formation, un prolongement de la journée vécue l'an passé constitue une opportunité d'approfondir les contenus.

Académie de Bordeaux  
5, rue Joseph de Caumont-Latour  
CS 8149, 33050 Bordeaux Cedex



# Evaluation des aptitudes physiques au collège :



- Proposée aux établissements volontaires entre le lundi 8 septembre et le vendredi 17 octobre 2025.
- Trois tests accessibles (test navette, saut en longueur sans élan, sprint de 30 mètres)



## Intérêts :

- Identifier certains besoins et atouts des élèves pouvant induire des priorités et une adaptation des enseignements proposés ;
- Contribuer à donner du sens à l'importance de s'engager dans un mode de vie actif, en plaçant l'activité physique et sportive comme facteur de santé.
- Occasion de révéler les progrès en cas de répétition au cours de la scolarité et/ou sur différents temps lors de l'année



## Points de vigilance :

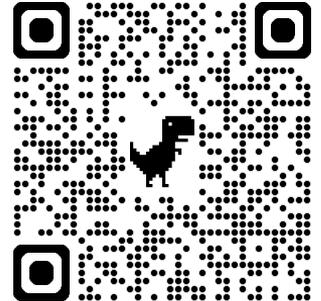
- Lutte contre toute forme de stigmatisation, démotivation ou comparaison sociale.
- Pas d'attribution de notes ou de mise en place de groupe de niveaux sur la base des données recueillies
- Communication à l'égard des élèves et des familles

# Evaluation des aptitudes physiques au collège :



**Questionnaire à compléter avant le 7 novembre :**

<https://framaforms.org/evaluation-des-aptitudes-physiques-au-college-1758465851>



# Formations individuelles et collectives

## Développement professionnel

---

# Participer à une offre de formation du PrAF

1

Communication collective auprès des enseignants EPS des sessions de formation

2

Abonnement pour faire valoir son intérêt directement sur le site disciplinaire



Plan Académique de Formation 2025/2026



3

Pré-inscription individuelle lors de l'ouverture d'une session (mail automatique si abonnement ou lien sur le site disciplinaire)

4

Inscription définitive à la formation en cas d'avis favorable du chef d'établissement

5

Mise en œuvre de la formation si l'effectif d'inscrits est suffisant

# Programme Académique de Formation : Candidatures individuelles



- 1 Formations collège ou lycée autour du développement des compétences motrices
- 2 Groupes de réflexion pédagogique (ouverts à tous en fonction de votre ZAP ou département)
- 3 Formations autour des savoirs fondamentaux : Savoir Nager
- 4 Accompagnement à la construction de projets (APPN, sections sportives scolaires)
- 5 Flash' EPS : temps courts d'interventions autour d'une problématique professionnelle



# Programme Académique de Formation : *Candidatures individuelles*

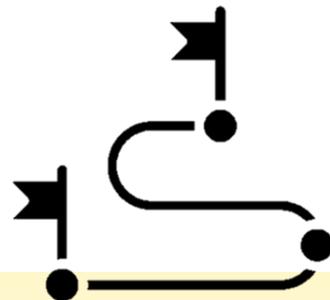
## Développer les compétences motrices au collège



- CA 1 Demi-fond
- CA 2 De l'ASNS au savoir se sauver
- CA 3 Danse – Processus de création artistique
- CA 3 Arts du cirque – Processus de création artistique



- CA 4 Volley-ball
- CA 4 Ultimate



### Volonté de :

- déployer l'offre sur tous les départements
- prolonger l'offre sur une année 2 pour approfondir les contenus
- diversifier l'offre par de nouvelles formations

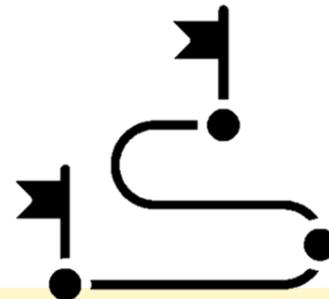
# Programme Académique de Formation : *Candidatures individuelles*

## Développer les compétences motrices au lycée



- CA 1 Cross-training
- CA 4 Badminton
- CA 4 Volley-ball
- CA 5 Musculation

NEW



### Volonté de :

- déployer l'offre sur tous les départements
- prolonger l'offre sur une année 2 pour approfondir les contenus
- diversifier l'offre par de nouvelles formations

# Programme Académique de Formation : *Candidatures individuelles*

## Groupes de réflexion pédagogique



Les Groupes de Réflexion Pédagogique (GRP) sont présents dans différentes ZAP de l'académie et sont **ouverts à tous, contractuels, stagiaires, titulaires.**

L'enjeu de ces GRP et de promouvoir un dispositif de formation de territoire collaboratif entre pairs :

- en **analysant** la motricité des élèves pour prendre en compte leurs besoins
- en identifiant le **pas en avant à franchir**
- en déclinant **des situations ciblées** au regard des besoins des élèves identifiés.

Le travail des GRP contribue à la mutualisation des pratiques et à l'enrichissement des ressources didactiques et pédagogiques académiques.

Participer à un GRP, c'est avoir l'opportunité de vivre **3 journées de formation.**

**La préinscription à l'une des journées vaut pré-inscription pour les suivantes.**

Les procédures de pré-inscriptions et inscriptions sont identiques aux modalités d'inscription aux sessions de formation à candidature individuelle.

## Programme Académique de Formation : Offres de formations collectives d'initiative locale



### Un besoin d'accompagnement collectif autour d'une problématique locale :

- Construction du projet EPS
- Construction du projet d'AS
- Analyse des résultats aux examens et évolution des référentiels d'évaluation
  - Sécurité en escalade
  - Numérique éducatif ...

**Demande d'une FCIL  
par l'intermédiaire de son chef  
d'établissement  
ou de l'IA-IPR de secteur**

## Programme Académique de Formation : Public désigné



- Séminaire de formateurs les 6 et 7 novembre au Teich
- Formations à destination des tuteurs
- Formations à destination des stagiaires
- Formations à destination des agents contractuels
- Formations autour de l'évolution des programmes

# Programme Académique de Formation : Préparation aux concours CAPEPS interne



Le parcours de formation au CAPEPS interne proposé par l'E AFC de Bordeaux est un **parcours hybride accessible à tous les collègues contractuels qui sont en poste l'année du concours et qui remplissent les conditions pour être éligibles au concours du CAPEPS Interne 2026**. Il prolonge et complète le parcours de formation disciplinaire académique des contractuels en poste, suivis par l'inspection pédagogique régionale. Au-delà de la **préparation à ce concours** exigeant, le parcours de formation engage les candidats dans une **démarche collective de partage et de mutualisation de connaissances et compétences sur le plan académique, source de développement professionnel**.

Encadrée par trois formateurs et des intervenants ponctuels, la formation proposée est **gratuite** et comprend :

- ❖ Pour tous : quatre écrits, une correction individuelle, une correction collective, un corrigé pour chaque écrit, une simulation orale, des TD tout au long de la formation, des supports numériques accessibles en permanence afin d'enrichir les connaissances, proposer des pistes de travail tout en favorisant les échanges et partages de productions entre les candidats
- ❖ Pour les admissibles : une simulation orale supplémentaire et des TD (par CA et par APSA)

*Pilote de la formation : Céline GRIFFE ([Celine-Emilie.Griffe@ac-bordeaux.fr](mailto:Celine-Emilie.Griffe@ac-bordeaux.fr))*

# Programme Académique de Formation : Préparation aux concours Agrégation interne

Le parcours de préparation au concours de l'agrégation interne proposé par l'E AFC de Bordeaux est un **parcours accessible à tous les collègues qui remplissent les conditions pour être éligibles au concours de l'agrégation interne 2026.**

**Une pré-inscription est à réaliser en fin d'année précédent la formation** en raison de places limitées à 28.

Encadrée par un groupe d'une dizaine de formateurs et des intervenants ponctuels, la formation proposée est **gratuite** et comprend :

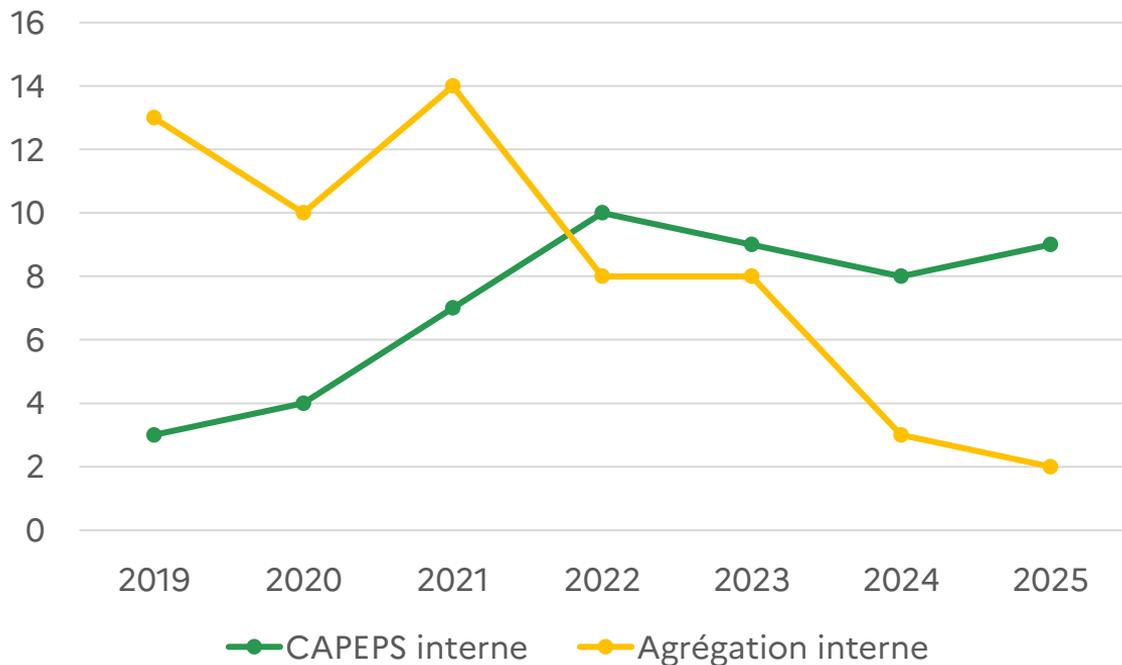
- ❖ Pour tous : six écrits, des corrections individuelles et collectives, des TD tout au long de la formation, des supports numériques accessibles en permanence afin d'enrichir les connaissances, proposer des pistes de travail tout en favorisant les échanges et partages de productions entre les candidats,
- ❖ Pour les admissibles : des simulations et des TD de préparation aux oraux

*Pilotes de la formation : Carine Laberdesque ([Carine.Laberdesque@ac-bordeaux.fr](mailto:Carine.Laberdesque@ac-bordeaux.fr))  
Franck Ledoux ([Franck-Patrick.Ledoux@ac-bordeaux.fr](mailto:Franck-Patrick.Ledoux@ac-bordeaux.fr))*



Les enseignants n'ayant pas été retenus ou désireux de préparer le concours en auto-formation pourront accéder à un parcours m@gistere après sollicitation de leur IA-IPR référent.

## Développement professionnel : Résultats aux concours dans notre académie



# Développement professionnel : *Certifications complémentaires*

## CAFFA (certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique)



Développer les compétences des formateurs en académie tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des deux degrés.

## Certifications complémentaires (DNL, art-danse, arts du cirque...)



Valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de concours enseignants (enseignement en langue étrangère, expertise dans l'enseignement de la danse, des arts du cirque...).

## CAPPEI : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive



Attester la qualification des enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

# Examens :

---

# Diplôme National du Brevet (DNB)



**L'évolution des modalités d'évaluation du contrôle continu au DNB nécessite une note chiffrée pour l'EPS.**

## **Recommandations :**

- **Principes communs pour la construction de cette note :**

- évaluation au DNB en EPS qui fait partie intégrante du projet pédagogique de la discipline
- note de contrôle continu proposée en EPS pour le DNB qui s'appuie sur des évaluations réalisées lors de la classe de troisième ET doit rendre compte de l'acquisition des attendus du programme EPS

- **Modalités d'évaluation :**

- note finale prise en compte pour le contrôle continu, de 0 à 20 : moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation d'au moins trois APSA qui relèvent de 3 CA différents.
- modalités d'évaluation communes à toutes les classes de troisième et décrites dans un protocole d'évaluation annexé au projet pédagogique EPS.
- toutes les APSA pratiquées en classe de troisième sont potentiellement certificatives, à condition d'avoir bénéficié d'un nombre d'heures d'enseignement jugé suffisant par l'équipe EPS

- **Elèves en situation de handicap ou d'inaptitude :**

- possibilité de bénéficier d'épreuves adaptées pour les élèves présentant un handicap ou une inaptitude partielle
- un handicap ou une inaptitude totale ne permettant pas une pratique physique, attestée par l'autorité médicale, entraîne une dispense d'épreuves.

- **Organisation pédagogique :** respecter le principe « un professeur-une classe » sur l'ensemble de l'année scolaire, les élèves étant notés par l'enseignant de leur classe.

# Examens lycées : Informations générales

## Référentiels certificatifs :

- **Les référentiels n'ayant pas été validés lors de la commission académique de rentrée du 25 septembre 2025 ne pourront être proposés pour l'évaluation de la session 2026 des examens.**
- Les référentiels non validés ont été renvoyés dans les établissements avec une fiche d'accompagnement. Nous invitons les équipes à renvoyer le référentiel modifié à leur IA-IPR référent pour une validation lors de la commission d'harmonisation. Aucun dépôt n'est à réaliser sur le projet en ligne par vos soins.
- **A l'issue de la commission académique, les référentiels validés ont été déposés sur le projet en ligne.**

## Analyse des résultats :

- Par établissement, une **synthèse des résultats** a été transmise pour vous permettre en équipe de réinterroger vos pratiques.

# Examens lycées : Informations générales

## Circulaire académique session 2026 (*parution prochaine*) :

- **TOUT professeur d'EPS est susceptible d'être appelé en tant qu'examineur, les missions relatives aux examens étant prioritaires sur toute autre activité (enseignement, formation, accompagnement projet, sorties, compétitions UNSS).**
- **Nous attirons votre attention sur la nécessité de respecter les dates butoirs de saisie des protocoles, des notes et de transmission des argumentaires.**

## Documents ressources :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'EPS en version PDF remplissable et/ou imprimable  
<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/?p=7612> 
- Argumentaire pour faire valoir une situation particulière :  
<http://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/?p=9084> 

# Examens voie générale et technologique

Diplôme	CCF	Contrôle adapté	Examen ponctuel terminal
<p><b>BAC GT</b></p> <p><a href="#">Circulaire du 26 septembre 2019</a></p> <p></p> <p>modifiée par la <a href="#">Circulaire du 17 novembre 2023</a></p> <p></p>	<p><b>Evaluation sur 3 APSA issues de 3 CA différents</b> (1 APSA possible issue de la liste académique ou établissement et validée par la CAHPN). Toutes les APSA doivent être évalués à l'appui d'un référentiel validé en amont par la CAHPN.</p> <p>Co-évaluation réalisée avec le P.EPS de la classe. 1 P.EPS / 1 ensemble certificatif.</p> <p><u>Cas de force majeur validé par IPR :</u> 2 APSA issues de 2 CA différents Si impossibilité de 2 APSA, examen ponctuel terminal.</p> <p>Saisie des protocoles et notes selon un calendrier défini par la <b>circulaire académique</b> et notes définitives validées par la CAHPN.</p> <p>Protocole d'évaluation (calendrier, APSA, contrôle adapté, épreuves différées) = projet EPS / CAHPN / élèves / parents</p>	<p>Qui ? <b>Candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle (de manière permanente ou temporaire) et les sportifs de haut niveau.</b> Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la <u>circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994</u> donnent lieu à une dispense d'épreuve.</p> <p><b>Plusieurs cas de figure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 APSA / 3 CA dont une au moins adaptée</li> <li>- 2 APSA / 2 CA</li> <li>- 1 APSA</li> <li>- 1 APSA en contrôle ponctuel / liste acad</li> <li>- Epreuve différée (si dûment justifiée)</li> <li>- Dispensé.</li> </ul> <p><b>SHN :</b> un CCF automatiquement à 20/20 dans l'activité de spécialité de l'élève SHN, <b>sous réserve qu'elle ne soit pas l'unique note retenue au titre du CCF.</b> « Pour bénéficiaire des aménagements de l'examen, les SHN doivent pouvoir justifier de leur statut au moment de l'inscription au baccalauréat, sur la base de la liste publiée en janvier de la même année civile » (référence circulaire du 17/11/2023).</p>	<p><b>Candidats individuels.</b></p> <p><b>Evaluation dans deux APSA parmi une liste nationale (TT, ½ fond, danse) et académique (musculature poids de corps)</b></p> <p>Si survenance d'une inaptitude en cours d'épreuve = possibilité d'évaluer le candidat sur une seule épreuve.</p> <p>Candidat réputé apte.</p> <p>Semaine banalisée par la CAHPN pour l'organisation de cet examen ponctuel terminal (cf. circulaire académique).</p>

# Examens voie professionnelle

Diplôme	CCF	Contrôle adapté	Examen ponctuel terminal
<p><b>BAC PRO</b>  <a href="#">Circulaire du 2 avril 2025</a></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>* EPLE public + privé sous contrat et CFA habilité au CCF.</li> <li>* <b>Evaluation sur 3 APSA issues de 3 CA différents</b> (pas de liste nationale) Toutes les APSA doivent être évalués à l'appui d'un référentiel validé en amont par la CAHPN.</li> <li>* Saisie des protocoles et notes selon un calendrier défini par la <b>circulaire académique</b> et notes définitives validées par la CAHPN.</li> <li>* Absence non justifiée à tous les CCF = non-délivrance du diplôme.</li> </ul>	<p><b>Candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle</b> (de manière permanente ou temporaire) et <b>les sportifs de haut niveau</b>. Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la <u>circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994</u> donnent lieu à une dispense d'épreuve. <b>Plusieurs cas de figure identiques au BAC GT</b></p> <p><b>SHN</b> : un CCF automatiquement à 20/20 dans l'activité de spécialité de l'élève SHN, <b>sous réserve qu'elle ne soit pas l'unique note retenue au titre du CCF</b>. Pour bénéficier des aménagements de l'examen, les sportifs de haut niveau doivent, au moment de leur inscription à l'examen du diplôme, justifier d'un statut attesté durant l'année civile en cours.</p>	<p>Candidats individuels et CFA non habilités au CCF.</p> <p>Evaluation dans deux APSA parmi une liste nationale (TT, ½ fond, danse) et académique (musculature poids de corps) <b>identique au BAC GT</b></p>
<p><b>CAP</b>  <a href="#">Circulaire du 27 août 2025</a></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Même fonctionnement que pour le BAC PRO</b> mais évaluation sur 2 APSA / 2 CA Toutes les APSA doivent être évalués à l'appui d'un référentiel validé en amont par la CAHPN.</li> <li>* Saisie des protocoles et notes selon un calendrier défini par la <b>circulaire académique</b> et notes définitives validées par la CAHPN.</li> <li>* Absence non justifiée à tous les CCF = non-délivrance du diplôme</li> </ul>	<p>Identique au BAC PRO</p>	<p>Evaluation sur 1 APSA parmi la liste nationale (TT, Demi-fond et danse) et 1 APSA académique (musculature poids de corps).</p>

# Règlementation APPN et sorties scolaires

---

## Sécurité APPN

**Les protocoles de sécurité de l'académie de Bordeaux sont applicables en toute circonstance, en EPS, comme en AS et en section sportive.**

**Bien repérer le cadre d'organisation d'un séjour APPN pour identifier la démarche administrative à effectuer :**

- Si un organisme privé co-encadre les élèves : une convention de partenariat doit être signée
- Si les professeurs d'EPS encadrent une APPN spécifique \* : un cahier des charges doit être voté en conseil d'administration, signé par le chef d'établissement ET validé par l'inspection ;
- Si les professeurs d'EPS encadrent des APPN non spécifiques, l'application stricte des protocoles académiques de sécurité est requise. Si l'activité se déroule dans une autre académie, l'utilisation du protocole le plus contraignant est requise.

*\* Article R-212-7 du code du sport : les APPN à environnement spécifique sont les suivantes : le surf de mer, les pratiques de la voile se déroulant à plus de 200 miles nautiques d'un abri, le canoë-kayak sur des rivières de classe supérieure à trois, ainsi que l'escalade en sites sportifs au-delà du premier relais, en terrain d'aventure ou en via ferrata - plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée – canyionisme – parachutisme - ski, alpinisme et leurs activités assimilées – spéléologie - vol libre.*

**Circulaire APPN (2017) :** <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo16/MENE1711773C.htm>



# Sécurité APPN



## CAHIER DES CHARGES

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/?p=6877>



**Envoi PAR MAIL**

**au format WORD a minima 6 SEMAINES (hors vacances scolaires)**

**AVANT LE DEBUT DU SEJOUR**

**à votre IA-IPR référent**

**Actualisation et renvoi indispensable en cas d'avis défavorable du corps d'inspection**

## PROTOCOLES ACADEMIQUES DE SECURITE

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/?p=2606>



# Sorties scolaires

Les sorties scolaires constituent des temps forts dans le parcours scolaire des élèves en favorisant l'acquisition de connaissances et de compétences, en concourant à leur épanouissement et en participant à leur ouverture au monde. Les établissements scolaires sont invités à encourager ces déplacements afin notamment que tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, puisse bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire.

## Principes généraux applicables à l'organisation de ces déplacements :

- Les **sorties scolaires** organisées dans le cadre du projet d'établissement, viennent nécessairement en appui des programmes scolaires pour nourrir le projet pédagogique de la classe
- Les **voyages scolaires** sont des sorties scolaires facultatives comprenant une ou plusieurs nuitées, dont leur durée doit rester compatible avec la mise en œuvre des programmes.
- **Autorisation par le chef d'établissement** qui dispose de tout pouvoir d'appréciation sur l'intérêt pédagogique et les conditions matérielles de mise en œuvre de ces projets.
- Avant l'autorisation par le chef d'établissement, **accord par le conseil d'administration** sur la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires.

*[Circulaire du 16 juillet 2024 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires](https://eduscol.education.fr/document/52179/download?attachment)*  
*Guide pratique : <https://eduscol.education.fr/document/52179/download?attachment>*



# Enseignements prolongeant le parcours de formation en EPS

---

## Demandes d'ouvertures :

Toute demande d'ouverture d'enseignements complémentaires (optionnel ou de spécialité) doit être accompagnée d'un projet formalisé et soutenu par votre chef d'établissement.

Votre IA-IPR référent est à votre écoute pour vous accompagner dans cette conception.

Il est essentiel d'anticiper ce travail afin de respecter les calendriers académiques liés aux ouvertures.

## Enseignements optionnels (EPS, arts danse, arts du cirque en 2<sup>nde</sup>) :

L'enseignement optionnel d'EPS doit être formalisé à travers un projet d'enseignement optionnel **validé impérativement** par l'inspection pédagogique régionale.

Le projet accompagné des référentiels d'évaluation doit être adressé à l'IA-IPR référent. Pour vous accompagner dans cette démarche, vous trouverez des outils sont disponibles sur le site académique :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/?p=8901>



	Enseignement optionnel d'EPS	Enseignement optionnel Arts-Danse
Dordogne	6	1
Gironde	7	2
Landes	1	
Lot-et-Garonne	7	
Pyrénées Atlantiques	10	
<b>Académie</b>	<b>31</b>	<b>3</b>

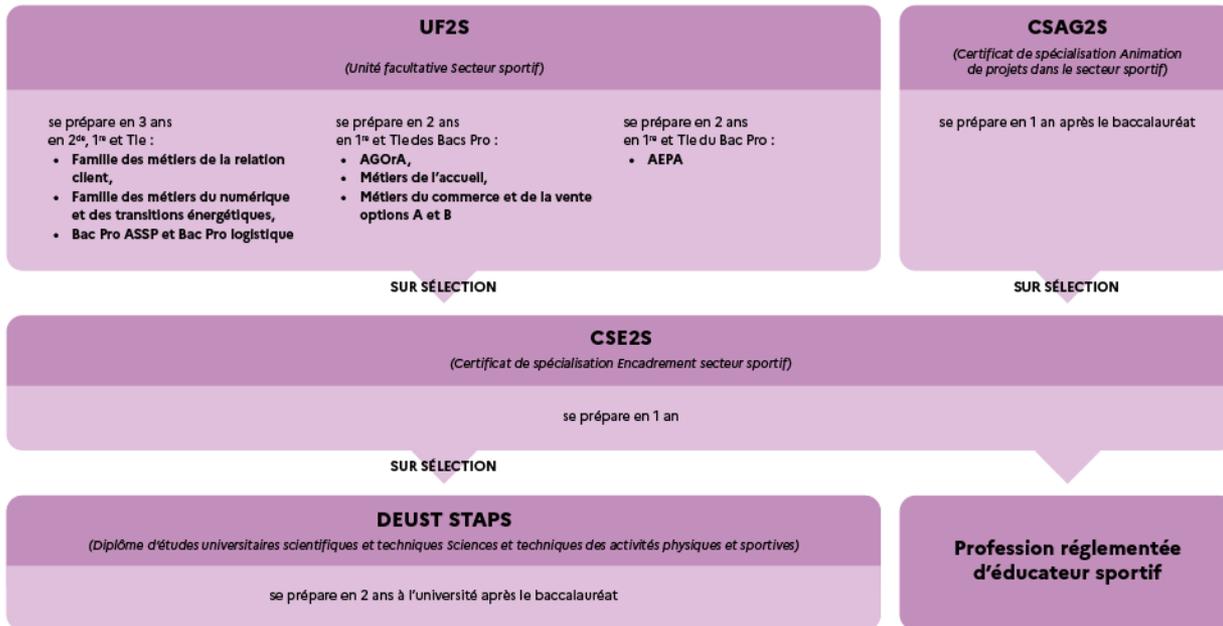
# Enseignements de spécialité (EPPCS, arts-danse, arts du cirque)

## Bac technologique S2TMD

Département	Enseignement de spécialité	Enseignement de spécialité Arts-Danse	Filière S2TMD
<b>Dordogne</b>	<b>2</b> Lycée Jay de Beaufort (Périgueux) ; Lycée Maine de Biran (Bergerac).		
<b>Gironde</b>	<b>1</b> Lycée Mauriac (Bordeaux)		<b>1</b> Lycée Camille Jullian (Bordeaux)
<b>Landes</b>	<b>1</b> Lycée Borda (Dax)		
<b>Lot-et-Garonne</b>	<b>2 (public et privé)</b> Lycée G Sand (Nérac) Lycée Notre Dame de la Compassion (Marmande)		
<b>Pyrénées Atlantiques</b>	<b>3 (2 publics et 1 privé)</b> Lycée A Camus (Mourenx) Lycée Monod (Lescar) Lycée Saint Joseph (Ustaritz)	<b>1</b> Lycée Malraux (Biarritz)	

# Secteur sportif dans la voie professionnelle

## LES PARCOURS DE FORMATION CONDUISANT AUX MÉTIERS DE L'ENCADREMENT DANS LE SECTEUR SPORTIF



<https://eduscol.education.fr/2780/la-filiere-secteur-sportif-en-voie-professionnelle>



# Dossier Sport

---

# Sections Sportives Scolaires

- **Objectif des Sections sportives scolaires**
  - Contribuer à une éducation par le sport
  - Contribuer aux différents parcours éducatifs
  - Contribuer à l'enjeu d'une école promotrice de santé

- **Contenus des SSS**

Contribuer par la pratique d'APSA à l'inclusion, mixité, persévérance scolaire, accès du sport au plus grand nombre, santé

- **Modalités organisationnelles**

- Trois heures par semaine
- Coordonnée par un enseignant d'EPS
- Programmée sur l'ensemble du cursus

- **Demandes d'ouverture**

- Demandes d'ouverture : **avant le 8 octobre 2025.**
- Demandes de fermeture : **avant le 8 octobre 2025**
- Demandes de reconduction : **avant le 13 mars 2025**



### Circulaire académique :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/?p=8027>

### Documents ressources :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/?p=8626>



*N.B : Les établissements qui ont le dispositif sport-études peuvent, selon leur contexte, être amenés à formuler une demande de section sportive scolaire.*

# Dispositifs Sport-Etudes

- **Objectif des dispositifs sport-études (classes sport-études et/ou aménagement individuel sport-études) :**  
Rendre compatibles les formations sportives et scolaires au plus près des aspirations, des potentialités, des charges d'entraînement et de compétition des élèves sportifs.
- **Contenus des dispositifs sport-études :**  
Contribuer à une réussite scolaire et sportive, à une orientation et une insertion socio-professionnelle choisies en termes de continuum
- **Modalités organisationnelles :**
  - La classe sport-études: accompagnement adapté et ciblé pour un groupe classe (aménagement horaire, allègement horaire possible à hauteur de 4H30 maximum par semaine et correspondant à 50% maximum du volume horaire de chaque discipline, soutien...)
  - Aménagement individuel sport-études: accompagnement adapté et ciblé individuellement. Les règles d'aménagement et d'allègement sont identiques à celles de la classe sport-études
- **Modalités d'ouverture :** Décision d'ouverture par le Recteur d'académie



**Circulaire académique :**

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/?p=8036>



# Savoirs fondamentaux : savoir nager en sécurité et savoir rouler à vélo

---

# Savoir Nager en Sécurité et Savoir Rouler à Vélo

- **Enjeu** : Garantir à chaque enfant l'acquisition de savoirs sportifs fondamentaux indispensables à leur épanouissement, leur santé, leur autonomie et leur sécurité.

*Savoir nager en sécurité* : <https://eduscol.education.fr/3254/savoir-nager-en-securite-de-la-maternelle-au-lycee> 

*Savoir rouler à vélo* : <https://eduscol.education.fr/3230/le-savoir-rouler-velo> 

- **Projet académique inter-degré** :

- L'acquisition de l'ASNS nécessite un approfondissement des compétences à acquérir pour répondre à l'injonction nationale de lutte contre les noyades, particulièrement dans notre académie qui possède de nombreux départements littoraux.
- Des travaux en inter-degrés auront également lieu autour du savoir rouler à vélo et la construction du prolongement du parcours de formation en lien avec les parcours éducatifs (notamment santé et citoyen) avec pour ambition de permettre à chacun de circuler en autonomie et en toute sécurité, tout en étant sensibilisé aux enjeux de développement durables et aux mobilités actives.

*Projet académique « Savoir nager en sécurité »* : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/?p=7804> 

# Labellisations d'établissement

---

## Label Génération 2030

Le label Génération 2030, dans la continuité du label Génération 2024, doit permettre de poursuivre l'engagement des écoles et des établissements en faveur d'une pratique augmentée qui véhicule les valeurs olympiques et paralympiques.

Quatre axes sont à approfondir pour permettre le développement des pratiques sportives pour tous :

- mobilisation des passerelles avec le mouvement sportif
- construction d'une culture diversifiée par la participation à des événements sportifs
- ouverture à son environnement et diversification des lieux de pratique
- accompagnement du parcours des élèves sportifs de haut niveau.

L'éducation par et avec le sport dans le cadre de la promotion de la santé constitue un axe complémentaire du cahier des charges de la labellisation Génération 2030.

Les équipes de direction des établissements désireux de s'engager dans la démarche de labellisation Génération 2030 déposeront un dossier auprès du rectorat via la plateforme « démarches simplifiées ».

Quatre niveaux de labellisation seront proposés.

**Chaque établissement déjà labellisé « Génération » 2024 sera automatiquement labellisé génération 2030 de niveau 1.**

Les modalités de labellisation ainsi que les attendus et les critères pour les établissements désirant se labelliser seront communiquées prochainement.



**Cahier des charges :**

[https://eduscol.education.fr/  
document/67341/download](https://eduscol.education.fr/document/67341/download)



# Label Edusanté

Le **label Édusanté** permet de reconnaître l'action d'une école ou d'un établissement en matière de promotion de la santé. Attribué pour une période de trois ans, il est proposé aux établissements dans le cadre de la généralisation de la démarche École promotrice de santé.

Il se décline sur trois niveaux : engagement, approfondissement, expertise.



### **Informations :**

[https://eduscol.education.fr/  
document/33860/download](https://eduscol.education.fr/document/33860/download)



# Label Égalité filles-garçons

Le **label Égalité filles-garçons** est un dispositif élaboré par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui a vocation à reconnaître le travail et l'engagement des collèges et lycées dans le renforcement d'une culture du respect et de l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre les stéréotypes de genre.

Il permet aux établissements de rendre visible des actions engagées dans les domaines pédagogiques et éducatifs pour transmettre et faire vivre l'égalité.



**ÉGALITÉ  
FILLES  
GARÇONS**



## Informations :

<https://www.ac-bordeaux.fr/un-label-pour-renforcer-la-culture-du-respect-et-de-l-egalite-entre-les-filles-et-les-garcons-126693>



## Label E3D

Le **label E3D** est attribué pour une durée d'au moins 3 ans, renouvelable.

Dans l'académie de Bordeaux, une charte académique E3D structure la démarche de labellisation autour de 4 domaines évalués dans le dossier de candidature : la place de l'élève, la nature des projets mis en œuvre, l'organisation du pilotage et l'évaluation du processus engagé.



**Informations :**

<https://www.ac-bordeaux.fr/labellisation-E3D>



# Accompagnement de proximité

---

## Rendez-vous de carrière

Les rendez-vous de carrière des personnels enseignants au 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelon sont des moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle. Le questionnement lors du rendez-vous de carrière invite les enseignants à mettre en perspective des intentions éducatives et les apprentissages des élèves.

A ce titre, nous vous encourageons à anticiper ce moment d'échanges, en appui du guide du RDV de carrière et à nous faire parvenir, si vous le souhaitez, et en amont par voie électronique les documents permettant d'alimenter les échanges professionnels :

- une synthèse des projets (EPLE, EPS, AS)
- le projet de classe
- le projet de séquence et projet d'évaluation
- les leçons détaillées et bilans des leçons précédentes
- une synthèse de votre engagement (au sein de la discipline EPS, à l'AS, dans l'établissement, dans le système éducatif)

A l'aune des priorités nationales, un regard particulier sera porté sur la différenciation et l'évaluation des acquis et des progrès des élèves.

Une mise à disposition du projet EPS au complet pourra également être demandée pour consultation.

<https://www.education.gouv.fr/ren-dez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>



## Visites conseils

Dans une perspective d'accompagnement et de développement professionnel, des visites conseils peuvent être proposées aux enseignants des échelons 10 et 11 des établissements dans lesquels nous réalisons nos rendez-vous de carrière.

## Réunions d'équipe

Une réunion d'équipe peut être réalisée à la demande de l'IA-IPR référent lors de sa venue dans votre établissement ou sur sollicitation de votre chef d'établissement.

Ce temps d'échanges peut aborder différentes thématiques telles que le travail collaboratif au sein de l'équipe pédagogique, la rédaction du projet EPS et/ou d'AS, l'harmonisation des pratiques d'évaluation, les projets spécifiques...

**Cette année, notre regard se portera prioritairement sur les pratiques d'évaluation de vos élèves.**

Afin d'apporter un éclairage lucide au regard du contexte singulier de votre établissement, nous vous invitons vivement à saisir en ligne et dès à présent leur projet EPS sur la page du site disciplinaire académique dédiée.

# Projet EPS

Le projet d'EPS est un outil conçu et réalisé **PAR et POUR une équipe** : il est **au service des élèves** d'un **établissement donné**, dans un contexte donné.

Nous vous rappelons que ce cadre est un **outil de pilotage de la discipline dans votre établissement** et un **support d'échanges professionnels** lors des réunions d'équipe qui garantit :

- une culture académique partagée et équitable
- un point de repère pour les nouveaux arrivants au sein de votre établissement et de réflexion lors des réunions d'équipe
- un état des lieux fiable de la discipline au niveau académique.

**Accès projet EPS collège :**

[https://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/2005/college/php\\_simplifie/connection.php](https://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/2005/college/php_simplifie/connection.php)



**Accès projet EPS lycée :**

[https://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/2005/LYCEE/php\\_simplifie/connection.php](https://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/2005/LYCEE/php_simplifie/connection.php)



## Projet AS

Le projet de l'association est construit autour de deux axes principaux :

- la pratique d'activités physiques et sportives, **avec une alternance**, tout au long de l'année, d'entraînements, de rencontres, de compétitions ou de temps forts (fête de l'association sportive, tournois interclasses, manifestations associatives et sportives locales...);
- l'apprentissage de la responsabilité, par la participation des élèves à la vie de l'association et à l'organisation des activités. L'association sportive contribue ainsi à **l'apprentissage des règles, à l'exercice de l'engagement associatif et à la prévention de la violence...**

Afin de contribuer explicitement à la réduction des inégalités, une **réflexion sur l'engagement des élèves les plus éloignés de la pratique physique** mérite d'être menée.

Le projet, **pour prévenir le décrochage de la pratique des APSA** chez les élèves, doit prendre en compte la complémentarité entre l'EPS, le sport scolaire et les pratiques extra-scolaires en s'appuyant donc sur les axes du projet d'établissement et du projet EPS.

# Promotion et valorisation de carrière

---

# Accès à la hors classe

- **Conditions requises :**

Avoir atteint au moins à l'échelon 9 de la classe normale avec au moins 2 années (complètes) d'ancienneté au 31 août de l'année scolaire en cours.

- **Procédure :**

Information individuelle par message électronique via I-Prof.

La constitution des dossiers se fait exclusivement par votre compte I-Prof qu'il est nécessaire d'actualiser et d'enrichir régulièrement.

- **Appréciation de la valeur professionnelle :**

Le classement des éligibles s'effectue au regard des critères de parité, d'ancienneté dans le grade et de la valeur professionnelle de l'agent.

- **Taux de promotion :**

L'augmentation du taux de promotion à la hors classe passera de 18% à 23% en 2025 (22% en 2024), ce qui devrait permettre un passage à la hors classe avec environ une année d'avance.

<https://www.education.gouv.fr/promotions-acces-la-hors-classe-6569>



## Accès à la classe exceptionnelle

Le grade de la classe exceptionnelle est accessible aux agents ayant atteint, au 31 août de l'année d'établissement du tableau d'avancement, au moins le 4e échelon de la hors-classe de leur corps concernant les professeurs agrégés ou au moins le 5e échelon de la hors-classe de leur corps concernant les autres corps. Le bulletin officiel n°21 du 23 mai 2024 définit les modalités de cet accès.

L'échelle des avis est constituée de 3 rangs (très favorable, favorable, défavorable).

La listes des promus au tableau d'avancement est ensuite arrêtée en tenant compte des avis rendus puis en appliquant, à valeur professionnelle égale, des critères de départage : l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans le grade, l'échelon, l'ancienneté dans l'échelon.

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo21/MENF2406838N>

